

AMBASSADE DU TOGO
Mission Permanente auprès de
l'Office des Nations Unies,
de l'Organisation Mondiale du Commerce
et des autres Organisations Internationales
à Genève



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

105^e session du Conseil de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

**Déclaration de Son Excellence Madame Nakpa POLO,
Ambassadeur Représentant Permanent**

Genève, le 25 novembre 2014

67-69, Rue de Lausanne 1202 Genève (Suisse)
Tél : 022 566 83 00 / Fax : 022 566 83 05
E-mail : info@mission-togo.ch / Site Web : www.ambassadedutogo.ch

Monsieur le Président

Monsieur le Directeur général de l'OIM

Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs

Distingués délégués

Ma délégation se joint à la déclaration faite par le Botswana au nom du groupe africain. Elle souhaite la bienvenue au Samoa et aux observateurs de l'Organisation Internationale pour les Migrations.

Monsieur le Président,

Le Togo se félicite de votre élection pour présider les travaux de la 105^e session du Conseil de notre Organisation et vous souhaite un plein succès dans cette mission.

Ma délégation tient à remercier et à féliciter également le Directeur général SWING pour la clarté de son rapport. Nous constatons que l'OIM poursuit logiquement sa stratégie dont le but premier est de faciliter la gestion ordonnée et respectueuse de la dignité humaine des migrants.

Ma délégation se réjouit de constater que ce rapport souligne avec pertinence l'urgence de changer le discours négatif sur la migration, de faire la promotion de la tolérance et de rechercher ensemble les solutions pour permettre une meilleure intégration des migrants qui sont pour la plupart victimes du racisme et de la xénophobie.

Monsieur le Président,

La contribution de la migration au développement de nos pays que ce soit des pays d'origine ou de destination des migrants n'est plus à démontrer de nos jours.

Ma délégation salue à cet égard les efforts de l'OIM visant à donner une meilleure perception du phénomène migratoire.

Le Togo en ce qui le concerne a plusieurs fois bénéficié du financement du Fonds de l'OIM pour le Développement dans le cadre de la mise en œuvre de divers projets.

A titre indicatif, le 16 mai 2014, l'OIM a organisé une rencontre entre le Mali et le Togo destinée à un partage de bonnes pratiques sur la gestion de la diaspora et à soutenir les efforts du gouvernement togolais dans l'élaboration de sa politique migratoire.

Par ailleurs le Togo et l'OIM viennent de signer il y a seulement quelques heures un Accord de coopération par lequel le Gouvernement togolais octroie à l'Organisation et à son personnel les mêmes privilèges et immunités que ceux accordés aux institutions spécialisées des Nations Unies et à leur personnel conformément aux dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées, du 21 novembre 1947.

Monsieur le Président,

Alors que le Togo ne compte que 6 millions d'habitants sa diaspora est estimée à 2 millions de personnes. Les rapatriements de fonds au Togo en 2013 s'élevaient à environ 187 milliards de francs CFA (environ 394 millions de dollars), soit 10% du PIB.

Aussi, le Togo s'est une fois de plus engagé dans une dynamique tendant à mobiliser les compétences de la diaspora.

C'est dans cette perspective que le 24 juillet 2014, le Gouvernement togolais a décidé d'exempter de visa d'entrée et de sortie les togolais détenteurs de passeport étranger, à l'exception de ceux ayant légalement renoncé à leur nationalité togolaise d'origine. Par ces mesures incitatives, le gouvernement togolais entend accorder des avantages à sa diaspora lorsqu'elle revient investir et créer des emplois au Togo.

Pour conclure, **Monsieur le Président**, ma délégation réaffirme l'engagement du Togo à relever efficacement les défis que pose la gestion de la migration en coopération avec l'OIM, les différents partenaires et autres parties prenantes.

Je vous remercie.